

Alphonse MAINDO
Professeur de Science Politique
Faculté de Sciences, Administratives et Politiques
Université de Kisangani

Kisangani, le 18 mars 2012

A Monsieur l'Honorable Léonard Mashako, Ministre Honoraire/ESU
Député national

Objet : Mise au point sur la campagne de diabolisation de ma personne

Cher Monsieur l'Honorable,

La semaine dernière à quelques heures de sa démission, il a plu au Ministre de l'ESU élu député national de décider de la restructuration profonde de la cellule d'accompagnement et d'appui de la réforme LMD. Bien que je sois fondé d'introduire un recours contre une telle mesure, je n'entends pas, que dis-je ?, je n'entends jamais discuter du bien fondé de cette décision discrétionnaire de l'autorité compétente. Loin s'en faut. Malgré ma ferme résolution de ne pas réagir, après une longue hésitation et une mûre réflexion, il m'apparaît indispensable de faire une mise au point compte tenu de la gravité de la campagne de diabolisation entretenue contre ma modeste personne. Face à une campagne d'une telle ampleur qui non seulement salit mon honneur, ma crédibilité et ma dignité, mais aussi a justifié le limogeage de l'équipe de coordination de la cellule AALMD dont j'assurais la direction, je me dois d'éclairer votre opinion pour réhabiliter tant soit peu ma mémoire.

La nouvelle du limogeage m'a laissé pantois. Je suis aussi sidéré que révolté quand je considère l'investissement personnel bénévole dans la AALMD fait de nombreux sacrifices et privations, ainsi que les conditions de travail médiocres sans bureau ni le moindre budget auxquelles toute mon équipe était soumise depuis sa nomination. Comment aurais-je pu rester silencieux face à une destitution dans des circonstances troubles ressemblant davantage à un règlement de comptes ? Comment aurais-je pu demeurer longtemps de marbre quand Monsieur le Ministre n'a pas cru nécessaire de s'enquérir de la version des faits du Coordonnateur de AALMD pour entendre un autre son de cloche ?

Que s'est-il passé pour en arriver là ? Du recoupement des informations obtenues des sources concordantes et crédibles généralement bien renseignées, il ressort que ce limogeage résulterait, en ce qui me concerne, de la conjugaison de trois facteurs : d'abord et principalement, mon intervention sur la Radio France Internationale dans une émission consacrée aux universités en RDC ; ensuite, ma prétendue complicité dans le détournement des fonds mobilisés par mon collègue et prédécesseur à la tête de AALMD en vue de la publication des actes de l'atelier de juin 2011 ; et enfin, ma présumée incorrection à l'égard d'un membre de AALMD.

En premier lieu, mon intervention, le 23 février 2012, en compagnie d'un collègue de l'UNIKIN, au cours de l'émission « 7 milliards de voisins » sur les antennes de la Radio France Internationale consacrée aux universités en RDC. Il m'est reproché de ne pas avoir défendu le bilan du gouvernement, du ministère de l'ESU et de l'université congolaise. Et partant, d'avoir trahi mon pays, ses universités voire mon université d'origine. Je n'ai pas été invité pour défendre le bilan du gouvernement ou du ministère ni même de mon université, mais pour débattre sur la situation de nos universités qui n'est pas si j'en crois vos différents discours. Même si j'avais été sollicité pour défendre le bilan gouvernemental de l'ESU, à quel titre devrais-je le faire, je n'ai aucun mandat pour cela ? Je ne suis pas une personne autorisée à parler au nom du gouvernement sauf à commettre

une forfaiture, un abus. J'eus été blâmé pour cela. Je ne suis pas membre du gouvernement, encore moins son porte-parole. Une telle accusation me surprend quand on sait que tous les documents officiels du MINESU admettent la défaillance de notre système universitaire, un mal qui ne date pas d'aujourd'hui. Benoît Verhaegen avait déjà publié une série d'articles dans les années 1980 parlant clairement de la mort de l'Université dans notre pays. C'est la raison même d'être de la AALMD qui a mission d'aider à réformer l'ESU. Pour le ministre veut-il réformer un système si celui-ci fonctionne à merveille ? S'il est défaillant, pourquoi sanctionner ceux qui en font un diagnostic objectif ? Comment devrais-je nier une évidence établie par les faits ? Aucune université congolaise ne figure dans des classements mondiaux ni même africains. Je refuse de paraître ridicule et de me condamner à une mort intellectuelle certaine pour cause de cécité idéologique.

Si l'équipe de RFI a pris la liberté d'inviter le ministre par téléphone, c'est justement pour éviter un mouvement d'humeur du ministre, en donnant la parole à une personne autorisée, mandatée pour défendre le bilan gouvernemental de l'ESU. Si la personne mandatée n'a pas pu le faire, comment un simple citoyen que je suis aurait-il pu réussir à défendre un bilan gouvernemental ? Le Ministre ne le sait peut-être pas, c'est moi qui ai donné ses contacts à la journaliste et me suis félicité qu'il soit invité à intervenir directement et personnellement dans l'émission. Et bien plus, je me suis réjoui qu'il ait accepté de participer et qu'il soit intervenu dans les débats ouverts également aux auditeurs et aux internautes. J'ai très bien accueilli la nouvelle, estimant que cela donnerait plus de liberté d'expression dans un débat équilibré, pour le plus grand honneur de la politique de notre enseignement supérieur. C'est pourquoi je suis très surpris par la réaction suscitée par mon intervention de bon sens et constructive. Un professeur d'université, à l'instar d'un médecin, ne doit-il pas établir un bon diagnostic de l'université et la politique de l'ESU pour une thérapie efficace et adaptée ? Ne fût-ce qu'au nom de nos chères libertés académiques, libertés de pensée, d'opinion et d'expression dont tout intellectuel devrait s'abreuver. Doit-on voir dans cette situation une preuve que nous sommes incapables de reconnaître nos problèmes et limites, et de nous remettre en question ? Je me refuse d'y croire. La vérité est têtue. Elle finira par nous rattraper et nous confondre. Les générations futures nous en voudront si nous ne nous engageons pas résolument dans la lutte pour la réhabilitation de notre système universitaire. Reconnaître nos maux, c'est déjà un début de solution à nos problèmes.

Pour ma part, je ne fais pas seulement dans l'analyse, fût-elle constructive. Je suis surtout un homme d'action, je m'efforce de mettre mon expérience professionnelle internationale, mes compétences scientifiques et mes réseaux internationaux au service du désenclavement de ma faculté, du rayonnement de mon université, de mes étudiants, de mon pays. J'ai réussi à envoyer deux collègues en formation doctorale, l'un aux USA et l'autre au Canada. Le premier a défendu sa thèse en octobre dernier, le second devrait soutenir la sienne vers la fin de cette année. En plus d'animer la vie scientifique à l'UNIKIS, j'ai fait venir des collègues étrangers à Kisangani. J'ai obtenu de certains amis la publication d'un article fort élogieux sur le master en biodiversité et aménagement des forêts dans le célèbre journal New York Times. Je suis à l'origine du partenariat de mon université avec les Afriques dans le Monde (Institut d'Etudes Politiques/Bordeaux) grâce au généreux soutien du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'ambassade de France à Kinshasa que je remercie encore une fois très vivement.

En second lieu, ma présumée complicité dans un prétendu détournement des fonds destinés à l'édition du livre sur les actes de l'atelier de juin 2011. Comment pouvais-je être complice d'un prétendu détournement qui n'existe que dans la tête de la personne qui l'a inventé ? Pour être complice d'un détournement des fonds, il faudrait que je puisse avoir un droit dans la gestion desdits fonds. Je n'ai été associé ni près ni de loin dans la gestion financière de l'atelier de juin 2011, tout comme je n'ai jamais vu transiter les fonds devant mes yeux puisque lesdits fonds ont été directement virés par mon collègue coordonnateur honoraire de la AALMD vers le compte de l'éditeur Karthala. Mon collègue et prédécesseur à la structure AALMD m'a informé par courriel le 17

novembre 2011, en copiant aussi une autre collègue de la AALMD impliquée dans la coordination du livre, qu'il venait de virer un montant de cinq mille euros sur le compte bancaire de l'éditeur Karthala en paiement des frais d'édition du livre. Et dès que j'ai reçu confirmation de l'encaissement de ces cinq mille euros par l'éditeur, j'ai adressé un email le 26 novembre 2011 à mes deux collègues susmentionnés pour les en informer. Je ne comprends donc pas que l'on puisse m'accuser en mars 2012 de complicité de détournement pour une somme d'argent payée par virement bancaire directement au créancier Karthala, sans transiter par mon compte. Comment aurais-je pu accéder à ces fonds ? Sauf mauvaise foi et intention de nuire, je ne vois pas pourquoi une personne orchestrerait une telle machination contre ma personne. En tant que co-éditeur scientifique, je ne suis responsable que des aspects strictement scientifiques de la publication. Heureusement, les pièces justificatives et les emails échangés ont été conservés et peuvent être mises à disposition sur simple demande.

Enfin, l'incorrection présumée à l'égard d'un membre de la structure AALMD : cette accusation me choque d'autant plus que je n'ai jamais ménagé aucun d'effort ni cessé de rappeler à tous les membres de la cellule AALMD, avec mon franc parler, le devoir de cohésion, la nécessité de travail d'équipe, l'utilité des sacrifices, le respect des principes, l'obligation des résultats au regard de la grande mission nous confiée par le Ministre. Mais, certains, guidés par leurs ambitions et intérêts personnels, préféraient ignorer mes préceptes se croyant au dessus de tout et de tou(te)s, allant jusqu'à faire des amalgames. Jusques à quand devrais-je supporter des atteintes à la vie privée des gens par des allusions malveillantes ? Comment serais-je resté indifférent, de marbre sans réagir ? Jusques à quand devrais-je laisser faire un membre qui se complaît à contester, que dis-je ?, à contredire ouvertement les responsables de la coordination et leur faire des prescriptions, en se prévalant de ses liens privilégiés avec le ministre, à dénigrer nos doctorants et nos collègues congolais ? S'il y a une incorrection, c'est du côté de la personne qui se prévaut de parler de manière ostentatoire au nom du Ministre qu'il faudrait la chercher. Ici aussi des pièces à conviction sont disponibles sur simple demande.

Ce qui vient d'arriver, loin de me décourager, m'incite à devenir plus pointilleux et tatillon à l'avenir face à toutes les sollicitations pour faire partie des structures politiques. Pour me remercier, il n'était pas nécessaire de me diaboliser, l'autorité disposant d'un pouvoir discrétionnaire. N'ayant jamais démarché ni approché le Ministre pour devenir membre de la direction de AALMD, je me réjouis et me félicite de cette démission qui me redonne mon entière liberté de réflexion/pensée et d'action et une plus grande disponibilité sur le terrain au plus près de mes étudiants et de mon université. C'est un très profond soulagement pour moi. Je n'entends plus jamais être lié ni de près ni de loin à la structure AALMD, mais continuerai d'œuvrer pour une meilleure gouvernance universitaire à tous les niveaux et le rayonnement de mon université d'affiliation.

Veillez agréer, cher Monsieur, mes meilleures salutations.

Alphonse MAINDO
Professeur des universités

